

Nanterre, le 27 mars 2014

académie
Versailles



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Hauts-de-Seine
éducation
nationale

Le directeur académique des services
de l'Éducation nationale
directeur des services départementaux
de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine

à l'attention de

Mesdames et Messieurs les Proviseurs de
lycées
Mesdames et Messieurs les Principaux de
collèges

Objet : Conseils de discipline

Je vous rappelle que la fin de l'année est une période peu propice à la réaffectation d'élèves exclus définitivement par un conseil de discipline. A quelques semaines de la fin de l'année scolaire, infliger une telle sanction n'a pas dimension pédagogique. En effet, il paraît difficile qu'un élève puisse s'intégrer à une nouvelle communauté scolaire à cette période de l'année.

De même, je vous signale qu'un élève ne doit être exclu pour motif d'absentéisme et ceci, afin que les signalements MIMOSA et les commissions absentéisme prennent tout leur sens.

Afin d'éviter toute forme de déscolarisation dans une période délicate pour l'élève, au regard de l'orientation et des examens, je vous demande donc d'éviter l'exclusion définitive d'ici à la fin de l'année scolaire. Si, par exception, une telle sanction devait malgré tout être prise, je vous demande aussi de me proposer systématiquement la réaffectation de l'élève concerné dans un établissement dont le chef d'établissement aura donné son accord au préalable ; cette mention figurera obligatoirement sur la « fiche de liaison après conseil de discipline » transmise à la Division de la Vie de l'Elève.

Je sais pouvoir compter sur votre coopération et vous en remercie par avance.

Philippe WILLAMIER

